

Hôtel de Ville
B.P. 20931
66931 Perpignan Cedex
Tél. 04 68 66 30 66

Cabinet du maire
Cabinet des élus
Tél. 04 68 66 34 51
35 11 / 35 92
Fax : 04 68 66 32 02 / 33 65

N/Réf : 12-213
GRU 26399
Dossier suivi par Mme SIMON
& Mme VILA Annie
Tél : 04.68.66.31.40
JMP/IdenM/MS/SS/AV
✂

Perpignan, le 14 JAN 2013

C. PUTHIER IMMOBILIER
1, Place de la Sardane

66100 PERPIGNAN

Objet : Aménagement Place de la Sardane

Cher Monsieur,

C'est avec une attention toute particulière que nous avons pris connaissance du courrier par lequel vous exprimez votre souhait de faciliter l'accès de la clientèle à vos commerces en ouvrant au stationnement le parvis de la Place de la Sardane toute la semaine sauf le mercredi, jour de marché.

Nous comprenons bien les difficultés conjoncturelles de baisse d'activités que peuvent rencontrer certains commerces actuellement dans le quartier comme ailleurs et soyez assurés de la volonté forte de l'équipe municipale de soutenir le commerce de proximité, vecteur de lien social et d'attractivité d'un quartier.

Notre présence sur le terrain, l'ouverture des colonnes du Journal de quartier, etc... sont autant de signes forts.

La Place de la Sardane est un cœur historique, un pôle central d'animation pour le quartier du Moulin à Vent, tel que l'avait conçu Paul ALDUY il y a 50 ans. Aussi, sa remise à neuf terminée il y a moins de dix-huit mois s'appuyait sur la volonté urbanistique du Maire Jean-Paul ALDUY de préserver cet espace de respiration et convivialité dans un secteur urbanisé en privilégiant un stationnement limité.

De plus, le choix d'un revêtement de qualité pour cette place, s'il permet d'accueillir ponctuellement des véhicules lors du marché notamment, n'est pas prévu pour une circulation et des manœuvres quotidiennes.

Nous tenons à souligner que cet aménagement de l'espace public a été réalisé en concertation avec les usagers lors de réunions publiques ; revenir sur cet investissement récent serait un gaspillage de l'argent public.

Comptant sur votre compréhension et restant à votre écoute, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Maire de Quartier,


Isabelle de NOELL-MARCHESAN

Le Maire,


Jean-Marc PUJOL

